

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/002 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/02</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le premier février deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Patricia LESUEUR , Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Yves PIC , M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2016/39 du Bureau en date du 7 novembre 2016 fixant les tarifs 2017 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 8 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, le bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2017 sur la base de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants.
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.

Le Président,

Francis SIGNORET

